



Pourquoi et comment donner

Dix millions de Français font 3 milliards d'euros de dons chaque année aux associations et fondations. *Le Revenu* vous guide pour mieux donner.

Après la journée mondiale du refus de la misère, le 17 octobre dernier, les Français seront sollicités le 7 décembre prochain, pour le XXI^e Téléthon, qui récolte plus de 100 millions d'euros par an, point d'orgue médiatique de l'appel à la générosité publique. Une occasion de revenir sur les grandes questions que se posent beaucoup de donateurs.

Pourquoi donner

Le triomphe du libéralisme pourrait laisser croire que tout s'achète et se vend. Pourtant, la société ne se limite pas à la consommation et l'argent ne se réduit pas à un moyen d'échange. Comme l'explique Tyler Cowen, économiste en

vogue aux États-Unis, vous ne pouvez pas monnayer le respect de vos enfants, ni l'amour de votre conjoint. Il existe bien des valeurs qui ne s'achètent

pas. «Même si 83% des donateurs déclarent leurs dons et profitent effectivement d'une incitation fiscale, faire un don, c'est participer à une cause altruiste, ce n'est pas s'acheter une conscience ni une réduction d'impôts», précise Jacques Malet, directeur du Centre d'études et de recherche sur la philanthropie.

NOS CONSEILS

Donnez, non par obligation, mais si vous en avez envie et si vous pensez que d'autres causes que votre propre intérêt ont leur importance.

Comment donner

Entre donner quelques pièces dans la rue et léguer toute sa fortune, il existe plusieurs méthodes, selon les montants en cause et les conditions matérielles du don. «Les dons par chèques ou par virement automatique sont adaptés pour les dons les plus courants, c'est-à-dire jusqu'à 500 ou 1 000 euros», explique Isabelle Combes, responsable juridique à la Fondation de France. Outre leur simplicité, ces dons donnent droit à une réduction d'impôt sur le

Cinq avantages fiscaux

Type d'avantage fiscal	Opération concernée
Réduction d'impôt sur le revenu de 66% dans la limite de 20% de vos revenus, les dons au-delà de ce seuil étant reportables sur cinq ans.	Dons classiques (chèques, virements...) aux associations et fondations d'intérêt général.
Réduction d'impôt sur le revenu de 75% jusqu'à 479 euros de dons, les dons au-delà pouvant bénéficier de la réduction d'impôt de 66%.	Dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (Croix-Rouge, Petits Frères des pauvres, Restos du Cœur, etc.)
Réduction d'ISF de 75% dans la limite de 66 666 euros de dons par an (seuil non cumulable avec la réduction d'ISF pour les investissements dans les PME).	Dons d'argent ou de valeurs mobilières (dans ce cas, les plus-values sont taxées) aux fondations reconnues d'utilité publique.
Exonération d'ISF sur des biens ou valeurs mobilières en cas de donation temporaire d'usufruit d'au moins trois ans.	Donations temporaires d'usufruit de trois à dix ans ayant une rentabilité réelle suffisante.
Exonération de droits de succession en cas de legs ou de désignation comme bénéficiaire d'une assurance vie.	Testaments ou contrat d'assurance vie désignant une association ou une fondation.

revenu de 66 % pour les associations et fondations d'intérêt général, et jusqu'à 75 % pour les aides aux personnes en difficulté. Depuis le 22 août 2007, les dons peuvent, au choix du donateur, donner droit à une réduction d'ISF de 75% (lire le tableau, p. 48).

Parmi les autres moyens, on peut désigner un organisme philanthropique comme bénéficiaire d'une assurance vie. « Une technique adaptée pour ceux qui veulent donner après leur décès », poursuit Isabelle Combes. Ces personnes peuvent aussi faire un legs.

Enfin, les donateurs qui tirent de leurs placements des revenus confortables dont ils n'ont pas besoin, peuvent faire une donation temporaire d'usufruit. Cette méthode permet de transférer les revenus à un organisme philanthropique tout en exonérant le propriétaire d'ISF sur les titres transmis. « La Fondation de France reçoit environ 40 mil-

Avant de sélectionner un organisme à aider, choisissez la cause que vous désirez soutenir selon vos priorités.

lions d'euros par an par le biais de 100 à 120 successions et d'une trentaine de donations temporaires d'usufruit », précise Isabelle Combes.

NOS CONSEILS

Les moyens de donner sont nombreux, choisissez le mieux adapté en fonction de la cause que vous voulez soutenir et de votre situation.

À qui donner

Face à la multitude de sollicitations qui s'entassent dans les boîtes aux lettres, certaines personnes hésitent entre plusieurs causes. La pire des choses serait de ne plus donner par découragement. Choi-



sir à qui donner est aussi important que de choisir combien donner. Définissez d'abord les causes que vous voulez soutenir. Défense et protection des handicapés physiques ou mentaux, des femmes, des enfants et des orphelins, des animaux, de la nature et de l'environnement,

des Droits de l'homme ou de la liberté de la presse, lutte contre la faim, la pauvreté, le racisme, l'exclusion, la précarité, l'illettrisme, l'alcoolisme, le cancer, le sida ou les maladies génétiques, action pour le logement, la recherche médicale, la réinsertion, l'art ou la culture : à vous de déterminer vos priorités.

Une fois identifiées une ou plusieurs causes à soutenir, il faut choisir les organismes à aider. Les plus grands et les plus connus attirent naturellement le plus de dons. Nous en avons sélectionné une cinquantaine l'an dernier (« Humanitaire : comment aider efficacement », *Le Revenu*, décembre 2006, p. 50).

Mais il existe des centaines, voire des milliers d'autres associations et fondations auxquelles vous pouvez donner si leurs projets vous intéressent davantage. Consultez des sites sur Internet, comme le guide des associations et fondations faisant appel à la générosité publique (www.generosite.org), l'annuaire des associations et fondations habilitées à recevoir des donations et legs exonérés (www.dons-legs.com) ou celui des associations de l'économie sociale (www.gaes.org). Certains vont plus loin pour aider les donateurs à choisir, à l'image de l'Institut de développement éthique et d'action pour la solidarité (www.idea-solidarite.org). « Notre site a pour but de promouvoir les associations et leurs actions auprès des donateurs, explique Hélène Dransart, présidente d'IDEAS. Le lecteur y découvre une photographie de chaque association ou fondation avec des données financières et peut ainsi savoir qui fait quoi et comment. »

NOS CONSEILS

Déterminez les causes que vous voulez soutenir et choisissez les organismes auxquels vous voulez donner selon votre propre sensibilité.

Quelle information demander

Les Français ont une attitude paradoxale vis-à-vis de l'information fournie par les organisations caritatives : 60 % s'estiment mal informés, mais 61 % disent qu'il leur suffit de savoir que l'information existe et qu'ils peuvent y accéder facilement s'ils en ont envie, selon le sondage réalisé par TNS-Sofres pour le Comité de la charte du don en confiance. Cette association décerne un agrément de bonne conduite à 55 organisations représentant environ 7,6 millions de donateurs faisant plus d'un milliard d'euros de dons par an (recensées sur www.comitecharte.org). « S'informer sur les organismes auxquels on fait des dons est un signe d'implication », explique Michel Soublin, président du Comité de la charte.

Comme le rappelle la Cour des comptes, dans son rapport annuel sur la qualité de l'information financière communiquée aux donateurs, les organismes faisant appel à la générosité du public sont soumis à de très nombreuses règles. Ils doivent publier notamment leur compte emplois-ressources (qui rend compte de l'utilisation des fonds reçus et du suivi des ressources non utilisées). La rubrique « missions sociales » permet de suivre le financement des causes mises en avant dans les campagnes, en privilégiant notamment l'utilisation de fonds dédiés, quand le message de sollicitation promet d'affecter les dons à une mission spécifique.

NOS CONSEILS

Privilégiez les organismes qui satisfont les critères de transparence requis par la Cour des comptes ou le Comité de la charte.

Gilles Pouzin